



ILLIMI DA BANI

"LE PIED VA OÙ LE COEUR LE CONDUIT"
PROVERBE NIGÉRIEN

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

**Salle Ambroise Croizat à Vigneux sur Seine
le 5 février 2015.**

Après pointage des présents et vérification des pouvoirs, le quorum étant atteint, le président ouvre la séance.

Il remercie les présents et donne lecture du compte rendu de l'assemblée générale dernière. Celui-ci est adopté à l'unanimité. Puis il expose le rapport moral ainsi que le rapport d'activité de l'association. Ces rapports sont adoptés à l'unanimité.

Le président excuse l'absence du trésorier et expose le compte rendu du rapport financier de l'année 2014.

Bernadette Lanoy fait part à l'assemblée du rapport rédigé par Nathalie Mateus et elle-même, toutes deux vérificatrices aux comptes, suite au contrôle des comptes qu'elles ont effectué le jeudi 27 janvier et à l'issue duquel elles demandent le quitus pour la bonne gestion de l'association.

Le rapport financier adopté à l'unanimité et quitus est donné au trésorier.

Le président présente alors à l'assemblée le budget prévisionnel 2015, qui tient compte des espérances de recettes tant en subventions publiques qu'en actions de mécénat.

En fonction du budget présenté, le président propose de dégager une somme de 3000 € pour la construction du siège social d'Illimi da Bani-Niger et du local de déchargement des containers à venir. La proposition est adoptée à l'unanimité.

Ce budget est approuvé à l'unanimité sous réserve que les recettes citées ci-dessus soient attribuées.

Il est ensuite procédé au renouvellement du tiers sortant et fait appel à candidature.

Claude Giraud dont le domicile est très éloigné de Vigneux ne se représente pas, Patrick Disclyn se représente et il y a un poste vacant. Monsieur Frédéric Lang fait acte de candidature. Tous deux sont élus à l'unanimité.

Après une courte délibération, les membres du bureau sortant se représentant à leurs postes respectifs, le bureau de l'association pour l'année 2015 est composé comme suit:

Président	Jean-Paul Nouret
Vice président	Jean-François Robert
Trésorier	Jean-Pierre Payeur
Secrétaire	Michèle Nouret

Il est procédé ensuite à l'élection des vérificateurs aux comptes pour l'exercice 2015. Mesdames Nathalie Mateus et Bernadette Lanoy, qui se représentent, sont réélues à l'unanimité.

Le président rappelle alors à l'assemblée tout le travail fait au bénéfice d'Illimi da Bani par Claude Giraud, l'un des membres fondateurs de l'association. Il propose sa nomination en tant que membre d'honneur. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

La parole est alors donnée à l'assistance de l'assemblée générale.

- ✓ La participation aux frais engagés par les personnes missionnées pour la réception des containers est évoquée. Le principe d'une prise en charge à hauteur de 34% du montant des billets d'avion est adopté. Il en est précisé ensuite les modalités, à savoir pour un maximum de deux missions par an et pour deux personnes par mission.
- ✓ Au cours de prochains conseils d'administration seront étudiées les possibilités de prises en charge d'éventuels invités d'Illimi da Bani.
- ✓ La cotisation annuelle est maintenue à 10 € pour l'année 2015.

Il est ensuite procédé à un appel à cotisations parmi les membres de l'assemblée générale.

Les différents points de l'ordre du jour ainsi que les questions diverses étant épuisés, le président lève alors la séance en invitant les présents à partager le verre de l'amitié.